



GFI

Conseil d'Administration du 2 novembre 2021

Décision modificative n°2-2021

Les propositions du présent rapport font l'objet de la décision modificative n°2 de l'exercice 2021.

Budgétairement, cette décision modificative conduit à réduire l'autofinancement de 111.500 € sans toutefois impacter les prévisions de recours à l'emprunt qui sont quant à elles réduites de 104.500 € pour être annulées en totalité.

INSCRIPTIONS NOUVELLES

Section de fonctionnement

Le montant des propositions accroît le volume global des dépenses réelles de 318.000 € et celui des recettes réelles de 206.500 €. Les propositions se déclinent de la manière suivante :

	Propositions	Commentaires
Maintenance de l'alerte Logiciel ARTEMIS	+ 53.000 €	Lors de la préparation du BP 2021, il était prévu que la mise en œuvre du nouveau système d'information et de traitement de l'alerte NEXSIS intervienne fin 2021. Le projet ayant été retardé au niveau national, il convient de renouveler le contrat de maintenance du logiciel ARTEMIS actuellement utilisé. A cette occasion, les conditions de paiement ont été revues par le prestataire ; un règlement de la redevance à terme à échoir nécessite donc d'inscrire un trimestre supplémentaire à l'exercice 2021.
Redevance d'usage de NEXSIS	-84.000 €	Les conditions météorologiques du début d'année ont été particulièrement défavorables et ont conduit à une augmentation des consommations sur le 1 ^{er} semestre de l'année.
Fluides bâtiments : gaz et électricité	+ 180.000 €	Evolution des consommations par rapport au 1 ^{er} semestre 2020 : + 17 % pour le gaz et + 9,3 % pour l'électricité.
Travaux de dépannage des bâtiments	+ 27.000 €	Compte tenu des dépenses de dépannage sur les bâtiments déjà réalisés sur les 8 premiers mois de l'année, il convient d'ajuster les crédits afin de répondre aux demandes de dépannage pouvant intervenir d'ici la fin de l'exercice.
Dépenses relatives à l'organisation du défilé du 14 juillet sur les Champs-Elysées	+ 136.000 €	L'organisation du défilé du 14 juillet du 14 ^{ème} bataillon de sapeurs-pompiers a regroupé les 20 SDIS de la Zone de défense Ouest et a été confiée au SDIS 44. Les dépenses engagées concernent l'habillement du bataillon, son hébergement, ses déplacements, sa restauration, ... pour un montant total de 171.000 € (hors rémunération des défilants pris en charge par chaque SDIS). Un abondement de crédit de 136.000 € est nécessaire.
Actions de prévention des collégiens du Département	+ 6.000 €	Action conjointe du Département et du SDIS pour la prévention dans les collèges. Les dépenses engagées par le SDIS font l'objet d'une subvention du Département (voir Recettes).
Total des Dépenses	+ 318.000 €	

	Propositions	Commentaires
Remboursement des frais du défilé du 14 juillet	+ 162.000 €	La convention conclue dans ce cadre entre les 20 SDIS participants prévoit que le SDIS 44 soit remboursé des dépenses engagées à raison d'1/20 ^{ème} par SDIS participant.
Participation financière SNU	+ 3.500 €	Service National Universel.
Contentieux	+ 35.000 €	Jugement rendu en faveur du SDIS.
Actions de prévention des collégiens du Département	+ 6.000 €	Action conjointe du Département et du SDIS pour la prévention dans les collèges financée par une subvention du Département.
Total des Recettes	+ 206.500 €	

En outre, à l'occasion de la décision modificative n°1-2021, des crédits ont été inscrits en dépenses et en recettes pour permettre la mise en œuvre du vaccino-drôme de la Trocadière à Rezé. Les crédits de dépenses avaient été répartis entre les chapitres globalisés 011 « Charges à caractère général » et 012 « Charges de personnel et frais assimilés ». Au regard du 1^{er} bilan de l'action établi, il convient de rectifier la répartition entre chapitres en augmentant de 70.000 € le volume affecté au chapitre 011, tout en conservant le montant global du budget concernant le vaccino-drôme.

Ces propositions conduisent à réduire le virement à la section d'investissement de 111.500 €.

Section d'investissement

Les propositions ont pour effet de réduire les dépenses d'équipement de 126.000 €. Les propositions de la présente décision modificative prévoient les inscriptions suivantes :

	Propositions	Commentaires
Matériel de cuisine	+ 30.000 €	Remplacement de la sauteuse. L'actuel matériel tombe en panne et les pièces détachées ne sont plus disponibles.
Effets de Protection Individuelle (EPI)	- 38.000 €	A l'occasion de la DM 1-2021, un budget de 50.000 € était prévu pour l'achat d'habillement pour le défilé du 14 juillet. Compte tenu de la nature des achats, les dépenses ont été effectuées sur la section de fonctionnement.
Sécurité informatique	+ 40.000 €	Travaux d'audit de sécurité informatique réalisés dans le cadre du parcours de cyber-sécurité et financés par une subvention de l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information).
Total des dépenses	+ 32.000 €	

Par ailleurs, au regard des prévisions de réalisation de l'exercice 2021, il convient également d'ajuster les crédits de paiement des autorisations de programme suivantes :

Libellé de l'AP	N° de l'AP	Montant de l'AP	Réalisations au 31/12/2020	CP 2021	Reste à financer
Entretien du patrimoine immobilier 2017 - 2021	200-2017-1	4.653.000	3.183.522	1.258.000 +180.000 1.438.000	31.478
CIS – CIR Pornic	100-2013-2	11.651.000	1.821.359	1.987.000 -337.958 1.649.042	8.180.599

S'agissant des ressources propres, les propositions du présent rapport conduisent à réduire leur volume selon la déclinaison suivante :

	Propositions	Commentaires
Subvention ANSSI Parcours cyber sécurité	+ 90.000 €	
Emprunt d'équilibre	- 104.458 €	Prévisions budgétaires après DM = 0 €.
Total des Recettes	- 14.458 €	

Il vous est demandé de bien vouloir :

- *Adopter la décision modificative n°2-2021 au niveau du chapitre pour chacune des sections en dépenses et en recettes, sauf en fonctionnement et investissement pour les articles spécialisés correspondant aux versements des subventions (articles 6574 et 204...) et en investissement pour les articles relatifs aux opérations réalisées sous mandat (articles 4581 et 4582) ;*
- *Approuver les modifications apportées aux autorisations de programme telles que présentées dans le rapport.*